

VERSANTS D'AIME COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20250122-DEL2025-010-DE Date de télétransmission : 28/01/2025 Date de réception préfecture : 28/01/2025

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact/dversantsdaime.fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

N° 2025-010

AVENANT CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE ANTROPIA

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents:

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés:

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents:

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice: 27 Présents: 18 Absents: 9 dont pouvoir: 5

Le Président rappelle que la convention initiale a été signée le 22 mai 2023 afin de permettre à la recyclerie Antropia de prélever des objets à la déchetterie de Valezan afin de les revendre dans sa boutique. Pour cette convention se terminant le 31 décembre 2024, il est permis une reconduction pour un an par avenant.

Le Président souligne que les prélèvements par Antropia à la déchetterie de Valezan concourent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets de la COVA.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé de prolonger cette convention d'un an en portant son terme au 31 décembre 2025 pour permettre à Antropia à continuer de prélever des objets à la déchetterie de Valezan.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 2 (Mme Muriel LIMONTA VERTHIER ; M. Robert TRAISSARD)
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023-066 du 10 mai 2023 autorisant de Président à signer la convention autorisant Antropia à prélever des objets à la déchetterie de Valezan.

AUTORISE le Président à signer l'avenant de la convention avec la recyclerie ANTROPIA.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance Michel GOSTOLI

Le Président Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
GR 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX